

LIGNE

7

COTRA:
Ligne 36

Calendrier des périodes
de fonctionnement
d'Anjoubus pendant
les vacances scolaires.

- TOUSSAINT: du samedi 23 octobre au mercredi 3 novembre 2010 inclus.
- NOËL: du samedi 18 décembre 2010 au dimanche 2 janvier 2011 inclus.
- HIVER: du samedi 26 février au dimanche 13 mars 2011 inclus.
- PÂQUES: du samedi 23 avril au dimanche 8 mai 2011 inclus.

(Sous réserve d'éventuelles modifications du calendrier scolaire de l'académie).

ST FLORENT LE VIEIL - INGRANDES - ANGERS

Jours de circulation	LMMe JV	LMMe JVS	LMMe JV	N S	N Me S	LMMe JVS	LMMe JV
Circule pendant les vacances scolaires	non	OUI	non	OUI	OUI	OUI	OUI
Circule pendant les périodes scolaires	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
SAINT-FLORENT-LE-VIEIL, Place de La Févrière		06.35				13.20	
VARADES, Place de La Victoire		06.38				13.24	
INGRANDES, La Riotière		06.45	07.27	07.48		13.31	
INGRANDES, Passerelle SNCF		06.48	07.30	07.51		13.33	
INGRANDES, Tournebride		06.50	07.31	07.52		13.36	
CHAMPTOCÉ-SUR-LOIRE, Centre		06.54	07.36	07.57		13.40	
MONTJEAN-SUR-LOIRE, Halte Routière (sur trottoir côté route)						13.45	
MONTJEAN-SUR-LOIRE, Carrefour Rte de La Pommeraye						13.46	
LA POMMERAYE, Place de l'Eglise						13.51	
MONTJEAN-SUR-LOIRE, Résidence Jean Michel						13.57	
MONTJEAN-SUR-LOIRE, Halte Routière						13.59	
SAINT-GERMAIN-DES-PRÉS, Cure Bourse		06.57	07.39	08.00	09.00	14.02	
SAINT-GEORGES-SUR-LOIRE, Église	07.07	07.03	07.43	08.05	09.05	14.08	
SAINT-GEORGES-SUR-LOIRE, Place Jumily						18.15	
SAINT-MARTIN-DU-FOUILLOUX, Beau Soleil		07.10				14.12	18.21
SAINT-MARTIN-DU-FOUILLOUX, Bourg		07.13				14.15	18.24
SAINT-JEAN-DE-LINIÈRES, Galilée		07.19				14.22	18.31
SAINT-JEAN-DE-LINIÈRES, La Croisée		07.20				14.23	18.31
SAINT-JEAN-DE-LINIÈRES, Les Lilas		07.21				14.24	18.34
ANGERS, Abribus Patton Bergson		07.31	08.02	08.18		14.32	18.41
ANGERS, Dumesnil		07.38	08.08			14.39	18.48
ANGERS, Château		07.40	08.12	08.28	09.28	14.41	18.52
ANGERS, Gare routière	07.28	07.45	08.14	08.30	09.30	14.43	18.55
Départ SNCF vers PARIS NANTES	08.09 08.06	08.09 08.33	09.07 09.16			15.37 15.28	19.39 19.14

NOTA : Pour la desserte ST-GEORGES SUR LOIRE - ANGERS, voir aussi la ligne 18.

Ne circule pas les jours fériés.

Les horaires SNCF sont donnés à titre indicatif et sont à vérifier auprès de la SNCF.

N Nouvelle desserte.



En raison des travaux du tramway à Angers, certains services risquent de subir des retards.

Tarifs

Tarif usagers non scolaires

Nbre de zones	Règle de tarification	Ticket unité	Carnet 10 tickets	Abon. mensuel	Abon. annuel	Abon* Anjou Pass Mensuel	Abon* Anjou Pass Annuel
1	Intérieur d'une zone ou franchissement d'une frontière zonale	1,60 €	11,90 €	34,00 €	340,00 €	52,50 €	44,88 €/mois soit 538,50 €
2	Franchissement de deux frontières zonales	4,10 €	29,40 €	46,00 €	460,00 €	61,50 €	52,38 €/mois soit 628,50 €
3	Franchissement de trois frontières zonales	5,90 €	41,00 €	67,00 €	670,00 €	77,50 €	65,50 €/mois soit 786 €
4	Franchissement de quatre frontières zonales	7,60 €	52,60 €	102,00 €	1020,00 €	103,50 €	87,38 €/mois soit 1048,50 €

* Un abonnement intermodal valable sur les réseaux Anjou Bus et Cotra, plus pratique et plus économique -25%

Tarif solidarité

0,50 € le voyage (sur présentation de la carte), réservé aux bénéficiaires du RSA de base (RMG) et leurs ayant droits, et sous conditions de ressources (< 80 % du SMIC) aux demandeurs d'emploi, stagiaires de la formation professionnelle, personnes en contrat aidé.

Tarif carte Icar

1,40 € le voyage quelle que soit la distance parcourue*, les mercredis après 12 h 00, les samedis toute la journée et pendant les vacances scolaires, pour les jeunes de moins de 25 ans résidant ou scolarisés en Maine-et-Loire, sous réserve de fournir une photo d'identité et un certificat de scolarité ou d'apprentissage pour l'établissement de la carte.

* Uniquement pour les trajets effectués en Maine et Loire.

Les cartes solidarité et cartes Icar sont délivrées en gare routière et en mairie.

Tarif handicapés

demi-tarif sur présentation de la carte d'invalidité (taux ≥ à 80 %).

RENSEIGNEMENTS

Gare Routière -
Esplanade de la Gare - ANGERS
Tél. 02 41 69 10 49

C.A.A

2, Bd Léo Lagrange
BP 81001 - 49137 LES PONTS DE CÉ
Tél. 02 41 69 10 00

Votre recherche d'itinéraire
en Pays de la Loire avec
destineo.fr

Conseil général de Maine et Loire
Direction des transports scolaires et de voyageurs
www.anjoubus.fr

Ce document est imprimé sur papier recyclé pour le respect de l'environnement

L'avenir pousse en Anjou ! www.cg49.fr

Horaires d'hiver

LIGNE 7: ANGERS - INGRANDES
SAINT-FLORENT-LE-VIEIL

Valables du 3 JANVIER au 1^{er} JUILLET 2011

LIGNE

COTRA:
Ligne 36

7

2^e
édition

Bougez plus...
Bougez Anjou bus !

www.anjoubus.fr

Anjou Bus
CONSEIL GÉNÉRAL DE MAINE-ET-LOIRE

LIGNE

COTRA :
Ligne 36

7

Zones tarifaires :

 : frontière
(se reporter au tableau
de tarification)
POINTS D'ARRÊT
ET ZONES TARIFAIRES

- ANGERS, Gare Routière
- ANGERS, Château
- ANGERS, Dumesnil
- ANGERS, Avenue Patton
- ST-JEAN-DE-LINIÈRES, La Roche
- ST-JEAN-DE-LINIÈRES, Mairie
- ST-JEAN-DE-LINIÈRES, Petit Anjou
- ST-JEAN-DE-LINIÈRES, Les Lilas
- ST-JEAN-DE-LINIÈRES, La Croisée
- ST-JEAN-DE-LINIÈRES, Galilée
- ST-MARTIN-DU-FOUILLOUX, Bourg
- ST-MARTIN-DU-FOUILLOUX, Beau Soleil
- ST-MARTIN-DU-FOUILLOUX, Point du Jour
- ST-GEORGES-SUR-LOIRE, Place de l'Église
- ST-GEORGES-SUR-LOIRE, Place Jumilly
- ST-GEORGES-SUR-LOIRE, Rue Neuf Belle
- ST-GERMAIN-DES-PRÉS, La Janière
- ST-GERMAIN-DES-PRÉS, Le Moulin de la Pinaudière
- ST-GERMAIN-DES-PRÉS, Cure Bourse
- MONTJEAN-SUR-LOIRE, Halte Routière
- MONTJEAN-SUR-LOIRE, Route de la Pommeraye
- MONTJEAN-SUR-LOIRE, Résidence Jean-Michel
- LA POMMERAYE, l'Église
- CHAMPTOCÉ, Centre
- INGRANDES-SUR-LOIRE, Tournebride
- INGRANDES-SUR-LOIRE, Passerelle SNCF
- INGRANDES-SUR-LOIRE, La Riottière
- VARADES, Place de la Victoire
- ST-FLORENT-LE-VIEIL, Place de la Févrière

Correspondance

LIGNE

6

ANGERS - INGRANDES - ST FLORENT LE VIEIL

Jours de circulation	LMMe JVS	S	Me	V	LMMe JV	S	LM JV	LMMe JV
Renvoi à consulter					1			
Circule pendant les vacances scolaires	OUI	non	non	non	OUI	OUI	non	OUI
Circule pendant les périodes scolaires	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
Arrivée SNCF de PARIS NANTES	11.34 11.59	12.25	12.35	16.16 16.07	17.09		17.30 17.36	18.14
ANGERS, Gare Routière	12.05	12.45	13.05	16.35	17.27	17.27	17.57	18.34
ANGERS, Château	12.07	12.47	13.07	16.40	17.32	17.30	17.59	18.36
ANGERS, Dumesnil	12.15	12.55	13.15	16.45	17.37	17.37	18.07	18.44
ANGERS, Abribus Patton Bergson	12.21	13.00	13.21	16.51	17.44	17.43	18.12	18.50
SAINT-JEAN-DE-LINIÈRES, Mairie	12.30	13.09	13.30	17.00	17.53	17.53	18.30	18.59
SAINT-JEAN-DE-LINIÈRES, Petit Anjou	12.32	13.11	13.32	17.02	17.55	17.55	18.32	19.02
SAINT-JEAN-DE-LINIÈRES, Galilée	12.33	13.12	13.33	17.03	17.56	17.56	18.33	19.03
SAINT-MARTIN-DU-FOUILLOUX, Bourg	12.39	13.16	13.37	17.08	18.00	18.00	1	19.07
SAINT-MARTIN-DU-FOUILLOUX, R.N.23, Beau Soleil	12.41	13.18	13.39	17.14	18.02	18.03	1	19.09
SAINT-MARTIN-DU-FOUILLOUX, Point du Jour	12.42	13.19	13.40	17.15	18.03	18.04	18.41	19.10
SAINT-GEORGES-SUR-LOIRE, Rue Neuf Belle	1	1	1	17.20	18.08	1	1	1
SAINT-GEORGES-SUR-LOIRE, Place Jumilly	1	1	1		18.11	1	1	1
SAINT-GEORGES-SUR-LOIRE, Église	12.45	13.25	13.43			18.07	18.45	19.13
SAINT-GERMAIN-DES-PRÉS, Cure Bourse	12.49	13.29	13.48			18.11	18.50	19.17
MONTJEAN-SUR-LOIRE, Halte Routière (sur trottoir côté route)	13.45	1	1			18.17	1	19.22
MONTJEAN-SUR-LOIRE, Carrefour Rte de La Pommeraye	13.46	1	1			18.18	1	19.24
LA POMMERAYE, Place de l'Église	13.51	1	1			18.23	1	19.30
MONTJEAN-SUR-LOIRE, Résidence Jean Michel	13.57	1	1			18.29	1	19.35
MONTJEAN-SUR-LOIRE, Halte Routière	13.59	1	1			18.31	1	19.37
CHAMPTOCÉ-SUR-LOIRE, Centre	12.54	13.32	13.53			18.36	18.55	19.41
INGRANDES, Tournebride	13.00	13.38	13.59			1	19.01	19.47
INGRANDES, Passerelle SNCF	13.01	13.42	14.03			18.43	19.05	19.48
INGRANDES, La Riottière	13.04	13.39	14.00			18.46	19.02	19.51
VARADES, Place de La Victoire	13.10					18.52		19.57
SAINT-FLORENT-LE-VIEIL, Place de La Févrière	13.15					18.57		20.01

1 : Dessert St Georges sur Loire, place Jumilly sur trottoir face à l'abribus.

NOTA : Pour la desserte ST-GEORGES SUR LOIRE - ANGERS, voir aussi la ligne 18.

Ne circule pas les jours fériés.

Les horaires SNCF sont donnés à titre indicatif et sont à vérifier auprès de la SNCF.



En raison des travaux du tramway à Angers, certains services risquent de subir des retards.

L'avenir pousse en Anjou ! www.cg49.fr

icar

Pour bouger
comme tu veux dans le 49 !
la carte liberté

Icar, c'est quoi ?

Une carte pour les moins de 25 ans scolarisés ou domiciliés en Maine-et-Loire qui permet de voyager à prix unique et réduit sur l'ensemble du réseau Anjou-Bus.

Le prix ?

Rien. Icar est GRATUITE !

Elle te permet de bénéficier d'un tarif réduit : 1,40€, quelle soit la distance parcourue.

Où la faire valider ?

Prends avec toi une photo d'identité et un certificat de scolarité ou d'apprentissage et rends toi dans ta mairie, chez un transporteur ou dans la gare routière la plus proche.

Ou s'adresser ?

Les gares routières :

> CHOLET à proximité de la gare SNCF : 02 41 62 11 86

> ANGERS esplanade de la gare SNCF : 0 820 16 00 49

Les transporteurs du réseau Anjou-bus

Les mairies du département

Utilisation

- Le mercredi après-midi et le samedi.
- Pendant les vacances scolaires (sauf dimanche et jours fériés)
- Pour la ligne 20/20E(Angers-Rennes), carte valable uniquement pour les trajets en Maine-et-Loire.

Elle est valable 2 ans à condition de la valider chaque année entre le 1^{er} et le 30 septembre.

Validation

- Les gares routières :
- > CHOLET à proximité de la gare SNCF : 02 41 62 11 86
- > ANGERS esplanade de la gare SNCF : 0 820 16 00 49
- Les transporteurs du réseau Anjou-bus
- Les mairies du département

Anjou Bus
CONSEIL GÉNÉRAL DE MAINE-ET-LOIRE

Pour tout renseignements :

02 41 81 44 14 www.anjoubus.fr